

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 25 novembre 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Élane Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

19-11-723

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

19-11-724

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

7.3 Embauche d'un ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie ;

10.5 Approbation du certificat de paiement numéro 03 et réception provisoire des ouvrages du contrat VML-G-17-29 – remplacement du ponceau sous la rue de la Madone.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

19-11-725

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal modifié de la séance tenue le 11 novembre 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 11 novembre 2019 en modifiant la résolution numéro 19-11-703 afin de:

-retirer les 2^e et 3^e paragraphes du préambule et le 2^e paragraphe du dispositif de ladite résolution.

ADOPTÉE.

19-11-726

APPUI À LA DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, que la Ville de Mont-Laurier appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la Ville de Mont-Laurier appuie la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;

d) La pérennité des infrastructures.

Que la présente résolution soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée, Chantale Jeannotte afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

ADOPTÉE.

19-11-727

APPUI AU COMITÉ DES RÉSIDENTS DES HABITATIONS ANTOINE-LABELLE CONCERNANT L'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE SUR LE CHEMIN DE LA LIÈVRE NORD

CONSIDÉRANT la pétition reçue du Comité des résidents des Habitations Antoine-Labelle en date du 12 mars 2018 relativement à une demande d'installation de lumières de rue sur le chemin de la Lièvre Nord à la hauteur des Habitations Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT la réponse reçue du Ministère des Transports du Québec (direction générale des Laurentides-Lanaudière) mentionnant que l'appui de la Ville est nécessaire afin de justifier cet ajout d'éclairage;

CONSIDÉRANT que la Ville est d'avis que cette section de route est dangereuse vu le partage de la circulation entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'appuyer le Comité des résidents des Habitations Antoine-Labelle dans ses démarches auprès du Ministère des Transports du Québec visant à faire installer des lumières de rue sur le chemin de la Lièvre Nord, entre le Tim Horton et le chemin de la Scie-Ronde.

La présente résolution sera transmise au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE.

19-11-728

CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE À DOUBLE DÉFI POUR L'ÉDITION 2019 DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE THÉÂTRE DE MONT-LAURIER

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de Double Défi, 543, rue du Pont, Mont-Laurier, à titre de contribution financière pour l'édition 2019 du Festival international de théâtre de Mont-Laurier.

ADOPTÉE.

19-11-729

ARRÊT DU PROJET DE RÉGULARISATION DE LA MONTÉE DES PINS-ROUGES

CONSIDÉRANT l'ouverture de la montée des Pins-Rouges lors de la construction du développement Val-Moreau, laquelle ne respectait pas la largeur établie par règlement et devait être régularisée lors de la phase IV dudit développement;

CONSIDÉRANT que la Ville a accordé une dérogation mineure sur une partie des lots 50 du rang III, canton de Campbell afin de permettre une rue desserte locale (montée des Pins-Rouges) de 15,24 mètres de largeur au lieu de 20 mètres, résolution numéro 93-05-308;

CONSIDÉRANT que suite à la rénovation cadastrale, le Conseil de l'époque décida de régulariser cette portion du chemin;

CONSIDÉRANT que des mandats ont été donnés à la firme Philippe McKale, arpenteur géomètre et à maître Gaétan Leclair, notaire pour régulariser la montée, résolutions numéro 03-08-631 et 04-01-023;

CONSIDÉRANT qu'aucune action n'a été entreprise par Monsieur McKale et Maître Leclair depuis 2004;

CONSIDÉRANT que le Conseil actuel n'est pas favorable à repartir le projet puisque le dénivelé de ce tronçon de la montée est plat, qu'aucun incident ou plainte n'a été rapporté à la Ville et que la largeur minimale des nouvelles rues, est à 16,4 mètres;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éleine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de mettre fin au projet de régularisation de la largeur de la montée des Pins-Rouges.

ADOPTÉE.

19-11-730

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341 RELATIF À L'APPELLATION DES SERVICES DANS TOUS LES RÈGLEMENTS DE LA VILLE

Madame la conseillère Éleine Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 341 visant à modifier l'appellation des services et le titre de leur directeur dans tous les règlements municipaux et d'urbanisme de la Ville, suivant l'adoption d'un nouvel organigramme, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

19-11-731

RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports en date du 9 août 2019, accordant à la Ville une subvention maximale de 85 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés en vertu du règlement numéro 337, sur la terrasse du Jardin, pour un montant total de 104 478,67 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

De certifier que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE.

19-11-732

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX
2018-2019 TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE TECQ
2014-2018**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des 5 années du programme (2014 à 2018 inclusivement).

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des couts réalisés véridiques.

ADOPTÉE.

19-11-733

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE DIRECTION

CONSIDÉRANT la nouvelle appellation des Services de la Ville et la création d'un nouveau poste cadre;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'adopter l'organigramme de direction de la Ville joint à la présente.

ADOPTÉE.

19-11-734

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME BELLIZA CHARETTE, EMPLOYÉE AU SERVICE DES INCENDIES

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'accepter la démission de madame Belliza Charette à titre d'auxiliaire au Service des incendies effective le 31 octobre 2019.

Le conseil municipal remercie madame Charette pour les bons et loyaux services qu'elle a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

ADOPTÉE.

19-11-735

EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR MUNICIPAL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIEURIE

CONSIDÉRANT l'affichage de l'offre d'emploi qui a pris fin le 18 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et la tenue d'entrevues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de procéder à l'embauche de monsieur Marc-André Lajoie, en date du 6 janvier 2020, à titre d'ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie de la Ville, suivant les conditions établies dans l'entente de travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé, directeur des travaux publics et de l'ingénierie.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de travail.

ADOPTÉE.

19-11-736

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES HAUTES-LAURENTIDES POUR LE VOLET 2019 DU PROJET « FEMME À L'ŒUVRE »

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière - Programme d'aide aux initiatives de partenariat intervenue avec le ministre de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel de la Ville prévoit un budget de 6 000 \$, soit une somme de 3 000 \$ pour 2019 et de 3 000 \$ pour 2020 pour le projet d'exposition virtuelle permanente « Femmes à l'œuvre »;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux objectifs visés par la convention;

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides a réalisé les activités prévues au volet 2019 de ce projet et a engagé à cette fin, des dépenses totalisant 4 632 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'octroyer le versement de l'aide financière de 3 000 \$ à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides pour ce projet de l'Entente culturelle.

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE.

19-11-737

SIGNATURE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE HOCKEY « LES MONTAGNARDS DE MONT-LAURIER » RELATIVEMENT À L'UTILISATION DU CENTRE SPORTIF JACQUES-LESAGE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le club de hockey « Les Montagnards de Mont-Laurier », relativement à l'utilisation du centre sportif Jacques-Lesage, laquelle est jointe à la présente.

ADOPTÉE.

19-11-738

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 134 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE AFIN DE PERMETTRE LE REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE DANS LA ZONE A-163

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-54 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de permettre le remplacement d'un usage dérogatoire dans la zone A-163*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabel Vaillancourt, d'adopter le règlement portant le numéro 134-54, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

19-11-739

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-55 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 134-55 visant à :

- modifier les plans de zonage pour agrandir la zone H-302 à même la zone CP-300 afin d'y inclure la totalité du lot 4 152 899, au cadastre officiel du Québec;
- modifier la grille des usages et normes en regard de la zone H-455 afin d'y permettre les catégories d'usage « habitation collective (h2) » et « service public à la personne (p1) »;
- modifier la grille des usages et normes en regard de la zone RUM 131 afin d'y permettre les usages spécifiques suivants :
 - atelier et dépôt d'entrepreneur en construction, en électricité et en plomberie sans entreposage extérieur;
 - atelier et dépôt d'entrepreneurs en construction, en électricité, en plomberie, en excavation, en terrassement, en paysagisme ou en foresterie nécessitant de l'entreposage extérieur;
 - dépôt et atelier d'entretien des sociétés de transport incluant l'entreposage de matériaux en vrac comme la terre, le sable et le gravier.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

19-11-740

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-55 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les limites des zones CP-300 et H-302 ainsi que les grilles des usages et normes en regard des zones H-455 et RUM-131 pour y ajouter des usages*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 134-55, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer au 16 décembre 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 14 h 00.

ADOPTÉE.

19-11-741

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 08 POUR LA LIBÉRATION FINALE DES RETENUES CONTRACTUELLES DES TRAVAUX DE PAVAGE DE BÉTON BITUMINEUX EFFECTUÉS PAR PAVAGES WEMINDJI INC. EN 2018 DANS LE CADRE DU CONTRAT VML-G-17-17

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Pavage Wemindji inc. a complété, en 2018, les travaux de pavage bitumineux des bordereaux 1 à 8 du contrat VML-G-17-17;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, en date du 13 novembre 2019, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 08 en regard du contrat VML-G-17-17 pour la libération finale des retenues contractuelles de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'approuver, conformément à la recommandation de monsieur Gay, en date du 13 novembre 2019, le certificat de paiement numéro 08, en regard du contrat VML-G-17-17 pour la libération finale des retenues de ces travaux de pavage de béton bitumineux effectués en 2018, au montant de 7 921,78 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Pavage Wemindji inc.

ADOPTÉE.

19-11-742

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 05 POUR LA LIBÉRATION FINALE DES RETENUES CONTRACTUELLES DES TRAVAUX DE PAVAGE DE BÉTON BITUMINEUX AIRRL 2017 EFFECTUÉS PAR PAVAGES WEMINDJI INC. EN 2018 DANS LE CADRE DU CONTRAT VML-G-17-27

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Pavage Wemindji inc. a complété, en 2018, les travaux de pavage bitumineux des bordereaux 1 à 14 du contrat VML-G-17-27;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, en date du 13 novembre 2019, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 05 en regard du contrat VML-G-17-27 pour la libération finale des retenues contractuelles de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver, conformément à la recommandation de monsieur Gay, en date du 13 novembre 2019, le certificat de paiement numéro 05, en regard du contrat VML-G-17-27 pour la libération finale des retenues de ces travaux de pavage de béton bitumineux effectués en 2018, au montant de 34 582,79 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Pavage Wemindji inc.

ADOPTÉE.

19-11-743

TRAVAUX DE PAVAGE EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL, PAIEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR LA RUE HENRI-BOURASSA, RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA MOITIÉ DES RETENUES, DEVIS VML-G-19-03

CONSIDÉRANT que les travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural ont été complétés, contrat VML-G-19-03;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires sur la rue Henri-Bourassa octroyés à l'entrepreneur dans le cadre du contrat;

CONSIDÉRANT qu'au certificat de paiement numéro 01, une erreur a été faite à l'ajustement du prix du bitume qui a été déduit 2 fois du paiement et que le montant avant taxes global aurait dû être de 6 691,08 \$ plus élevé;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, à l'effet de procéder à la réception provisoire des travaux et à la libération de la moitié de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gay de procéder au remboursement du paiement déduit en trop au certificat de paiement numéro 01 pour l'ajustement du prix du bitume au montant de 6 691,08 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gay de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 03, incluant l'ajustement du décompte numéro 01 et la libération de la moitié des retenues contractuelles, soit un montant de 86 901,66 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Gay en date du 20 novembre 2019, à l'approbation du certificat de paiement numéro 03, incluant l'ajustement du décompte numéro 01 et à l'acceptation provisoire des travaux.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat numéro 03 pour les travaux supplémentaires sur la rue Henri-Bourassa et la libération de la moitié de la retenue contractuelle à l'entrepreneur Pavages Wemindji inc., soit un montant de 86 901,66 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable aux règlements 324, 325 et 327.

ADOPTÉE.

19-11-744

APPROBATION DE L'AVENANT DE MODIFICATION NUMÉRO 01 ET DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 05 DU CONTRAT VML-G-19-04 – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'avenant de modification numéro 01 (AM1) émis par HUT architecture pour le projet de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale pour l'approbation des directives de modifications (DM) et des projets de modification (PM) aux couts suivants avant taxes :

- DM01 - modifications conduits, serpentins, tuyau chauffage :	3 457,42 \$
- DMA3 - nouveau parapet toiture haute et pare-vapeur :	22 022,86 \$
- PMA3 – remplacer le type de certaines portes et cadres :	488,25 \$
- DME05 – remplacer le palan manuel par un électrique :	3 927,00 \$
Total :	29 895,53 \$

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 05 pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019; émis par HUT architecture pour le projet de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu, en date du 20 novembre 2019, à l'effet de procéder à l'approbation de l'avenant de modification numéro 01 et du certificat de paiement numéro 05 pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver, conformément à la recommandation de monsieur François Gay, l'avenant de modification numéro 01 en regard du contrat VML-G-19-04 pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine municipale.

D'approuver le certificat de paiement numéro 05 au montant de 538 169,30 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Constructech M.L. inc. moins la retenue de 10 %, soit un montant de 484 352,37 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 330.

ADOPTÉE.

19-11-745

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 03 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES DU CONTRAT VML-G-17-29 – REMPLACEMENT DU PONCEAU SOUS LA RUE DE LA MADONE

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement du ponceau sous la rue de la Madone ont été complétés, contrat VML-G-17-29;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme N. Sigouin Infra-Conseils, à l'effet de procéder à la réception provisoire des ouvrages et à la libération de la moitié de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Module qualité du milieu de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 03 pour la libération de la moitié des retenues, au montant de 24 930,45 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Gay en date du 21 novembre 2019, à l'approbation du certificat de paiement numéro 03 et à l'acceptation provisoire des ouvrages.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat numéro 03 à l'entrepreneur Gaétan Lacelle excavation inc. au montant de 24 930,45 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 316.

ADOPTÉE.

19-11-746

PARTICIPATION DE LA VILLE AU GUIDE DE SERVICES OFFICIEL DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD, ÉDITION 2020-2021

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser la trésorière à payer la publicité de la Ville dans l'édition 2020-2021 du Guide de services officiel du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, produit par Tourisme Laurentides, au cout de 410 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la conseillère en communications à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE.

19-11-747

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS L'ÉDITION HIVERNALE 2019 DE LA PRESSE TOURISTIQUE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'acheter une publicité dans l'édition hivernale 2019 produite par La Presse touristique, pour un format d'une demi-page plus l'accès aux éditions en ligne, au cout total de 770 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement requis sur réception de la facture.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

19-11-748

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire